



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hotellerie et restauration

Question écrite n° 39936

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapouille interroge M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le projet de rattachement au repertoire des metiers de l'artisanat, du secteur de la restauration. Considerant les frais de double immatriculation au repertoire des metiers et au RCS qui risquent de grever les budgets deja peu importants des entreprises des DOM, d'une part, et, considerant d'autre part le souhait de ces entreprises de conserver une unite de categorie economique, il lui demande si une derogation qui concernerait uniquement les DOM pourrait etre envisagee.

Texte de la réponse

Le secteur de la restauration hotellerie ressort aujourd'hui au registre du commerce et des societes. La question d'un rattachement eventuel d'une partie des restaurateurs dits « traditionnels » au secteur de l'artisanat a ete longuement evoquee lors du debat parlementaire sur le projet de loi pour la promotion et le developpement du commerce et de l'artisanat. L'intention etait de reconnaitre et valoriser une forme d'exercice de restauration du terroir. Compte tenu des difficultes liees a la definition precise des types de restauration, la loi no 96-603 du 5 juillet 1996 relative au developpement et a la promotion du commerce et de l'artisanat, publiee au Journal officiel du 6 juillet, n'a pas tranche cette question. Toutefois, l'article 17 prevoit que, dans un delai de neuf mois a compter de la publication de la presente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux conditions d'exercice de la profession de restaurateur. Ce rapport devra aborder l'activite de restauration dans toutes ses formes d'exercice, qu'elles soient traditionnelles ou non. Il convient par consequent d'attendre la publication de ce rapport pour examiner l'eventualite et les consequences d'un rattachement du secteur de la restauration au repertoire des metiers et, a fortiori, des derogations pour les DOM.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39936

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3218

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6337